

Mémoire Terminal méthanier de Rabaska

Présenté par le CLD Robert-Cliche

4 décembre 2006

Présentation de l'entreprise

Le Centre local de développement Robert-Cliche est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à supporter le développement des entreprises manufacturières de la MRC Robert- Cliche. Notre territoire qui regroupe entre autres, les villes de Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce, les municipalités de Saint-Odilon, Saint-Victor et six autres municipalités environnantes, est desservi par le réseau de distribution de gaz métropolitain. Notre conseil d'administration, composé majoritairement de chefs d'entreprises, adhèrent aux principes de développement durable et sont conscients que Ils sont aussi toutefois conscients que le secteur manufacturier québécois et en particulier beauceron, n'est plus à l'abri des effets néfastes de la globalisation des marchés. En effet, la hausse de la valeur du dollar canadien, la vive concurrence que livrent les entreprises des économies émergentes, la volatilité des prix de l'énergie dont celui du gaz naturel, contraignent les entreprises à explorer de nouvelles avenues, à développer de nouvelles façons de faire et à considérer très sérieusement tout projet susceptible de contribuer à l'amélioration de leur productivité et à conforter leur positionnement dans leurs marchés respectifs.

C'est sur cette base que, bien que située à 70 km de Lévis, nous nous sentons interpellés par le projet Rabaska. En effet, notre expérience du monde des affaires nous laisse croire que l'implantation d'un terminal méthanier et donc, l'ajout d'une nouvelle source d'approvisionnement en gaz naturel ne pourra qu'imposer une pression à la baisse sur les prix du gaz naturel. Le promoteur et les études que nous avons consulté (Alain Lapointe, professeur spécialiste des questions énergétiques aux Hautes études commerciales) anticipent d'ailleurs une baisse potentielle de l'ordre de 2 à 5% du prix du gaz. Il est clair que si cette situation s'avère, ces économies auront un impact positif sur nos entreprises. Les sommes ainsi économisées pourront être réaffectées au développement de nouveaux produits ou à nouvelles façons de faire.

Il nous semble également plausible de croire que cette baisse de prix rendra le gaz naturel plus compétitif et, ce faisant, incitera plus d'entreprises à l'utiliser comme source d'énergie. Nous pouvons anticiper que cette substitution d'énergie pourrait s'effectuer à l'avantage d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre puisque plusieurs entreprises localisées dans nos parcs industriels sont actuellement de grands consommateurs de mazout.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que la base économique de la région Chaudière-Appalaches et en particulier celle de la Beauce, s'appuie sur une industrie de la construction fort bien développée. Nous pouvons notamment compter sur la présence de certaines des plus grandes entreprises de construction du Québec. Que l'on pense à Structures de Beauce inc., Quirion Métal inc., etc. il est clair que ces entreprises espèrent avoir l'opportunité de participer à ce projet et ainsi éventuellement acquérir une nouvelle expertise par la maîtrise des techniques de construction reliées à la cryogénie. Expertise

qui pourrait même par la suite, servir de tremplin dans l'obtention de contrat sur les marchés internationaux.

Bref, dans la mesure où le promoteur a tout mis en œuvre pour atténuer les impacts (environnemental, visuel, humain, etc.) de son projet en adoptant notamment les mesures suivantes :

- Choix d'un emplacement reculé par rapport au fleuve et à la route 132
- Réservoirs de GNL plus larges et moins hauts de 10 m
- Abaissement de la base des réservoirs de 10 m
- Construction de talus de 12 m
- Reboisement : des talus (14 800 arbres), le long du chemin d'accès, près de la route 132
- Enfouissement des conduites cryogéniques
- Tunnel sous la route 132
- Conception de l'éclairage (hauteur limitée des lampadaires, ...)
- Plan de mesures de compensation pour propriétés voisines du terminal dans un rayon de 1,5 km
- Protection de la valeur des propriétés
- Protection contre une augmentation des primes d'assurance
- Frais de déménagement, au besoin
- Remise en culture des terres non requises par le projet
- Négociation de gré à gré pour les terrains requis par le terminal

Les membres du Centre local de développement Robert-Cliche encourage le BAPE à recommander la réalisation du projet Rabaska.

Contexte

Dans un contexte où tous s'accordent pour dire que l'activité de la construction connaîtra une baisse au cours des prochaines années, il est évident que le projet Rabaska s'impose comme un enjeu incontournable qui favorisera la création d'emplois ou le maintien des emplois dans ce secteur. Il ne faut pas oublier que le projet, dans sa phase de construction, générera, un investissement de 840 M \$ sur trois ans. En termes de création d'emplois, cela signifie l'embauche de 4 995 personnes par année (phase de construction) alors que pour la phase d'exploitation, on parle plutôt de l'embauche de 288 personnes par année. Cela n'est pas tout, puisque les données recueillies (brochures, documents, site Internet du projet Rabaska), nous indiquent que dans sa phase d'exploitation, le projet suscitera également un budget d'exploitation de l'ordre de 45 M \$.

Les différentes sources nous informent aussi que le projet conduira à l'embauche de plusieurs travailleurs régis par le décret de la construction. En effet, on fait référence à l'embauche de 949 personnes par année, soit des personnes qui feront de la sous-traitance pour le compte de Rabaska. On pense aux différents corps de métiers, tels que la charpenterie, la menuiserie, la ferrallerie, la réfrigération, la mécanique de chantiers ou de machinerie lourde, etc. Autant d'emplois créés et/ou maintenus dans la région de la Chaudière-Appalaches qui représentent, pour nous, un levier important pour élargir et diversifier la base industrielle.

En effet, l'étude de Alain Lapointe du HEC, portant sur le projet Rabaska, révèle que 73 % des travailleurs embauchés, dans le secteur de la construction, proviendront de la région immédiate. Un élément qui est, pour nous, très encourageant puisque nous avons fait récemment des investissements majeurs au niveau de la production et nous espérons fortement que ce projet se réalise compte tenu des sommes qui ont été engagées. Concurrence oblige, il nous a fallu se moderniser pour s'ajuster aux besoins du marché tout en sachant que nous ne pouvions toute de suite rentabiliser cet investissement. Le projet Rabaska représente donc un levier important qui peut même assurer notre pérennité et notre croissance.

Au delà des impacts sur la rentabilité de nos investissements, il appert qu'en faisant appel à la main d'œuvre locale et régionale, le projet Rabaska favorisera la création d'une expertise locale, qui représente la richesse d'une entreprise comme la nôtre. Par exemple, les besoins associés à la cryogénie vont nous amener à former certains employés pour répondre à ce besoin spécifique. La nouvelle expertise acquise nous permettra de faire mieux mais aussi de pouvoir obtenir éventuellement d'autres importants contrats.

Nous croyons que le promoteur du projet Rabaska a fait ses devoirs et qu'il a bien démontré toutes les facettes et les retombées du projet. La création d'emplois suscitée par le projet et le développement d'une expertise locale pour plusieurs créneaux spécialisés dans le secteur de la construction sont autant d'éléments qui nous rendent favorables au

projet. Comme nous le précisons précédemment, l'industrie de la construction entre selon toute vraisemblance dans une phase de ralentissement et il est clair que la venue d'un projet de cette envergure peut relancer notre industrie

Les études réalisées par le promoteur de Rabaska nous rassurent comme citoyen et nous indiquent qu'il respecte les normes environnementales. Dans ce contexte, nous croyons que ce projet est nécessaire pour supporter notre croissance mais aussi la pérennité de plusieurs entreprises du secteur de notre MRC et de toute la région Chaudière-Appalaches.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ROBERT-CLICHE

DOCUMENT LÉGAL

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs du Centre local de développement Robert-Cliche, tenu au 390, rue Principale à Saint-Jules, Québec, le 6^e jour de décembre 2006 à 14 h 00.

Étaient présent (e) s et formaient quorum, les administrateurs suivants :

Membres votants :

Sont présents :	Renée Berberi	André Labbé
	Jean-Guy Bolduc	Claude Lambert
	Simon Cliche	Mélissa Roy
	Marc Fortin	André Spénard
	Roland Giguère	

Sont excusés : Charles Gagné Johanne Lessard Arsène Lagrange

Membres non-votants :

Sont présents: Gilbert Caron Daniel Chainé Pierre Roberge

Sont excusés : Janvier Grondin Jacynthe Veilleux

Est aussi présente à la réunion Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules.

RÉSOLUTION N^o 06-100 Terminal méthanier de Rabaska

Considérant le projet de terminal méthanier de Rabaska.

CONSIDÉRANT les impacts financiers que ce projet aura sur la région.

Considérant les séances tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à compter du 22 janvier 2007.

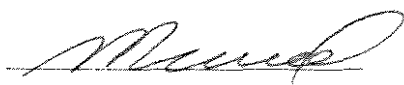
Il est proposé par M. Jean-Guy Bolduc,
Appuyé par Mme Mélissa Roy

QUE le CLD Robert-Cliche dépose un mémoire d'appui à la réalisation du projet Rabaska.

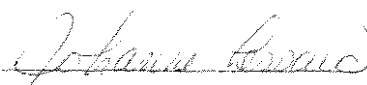
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme.

Signée à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 18^e jour de décembre 2006.



André Spénard,
Président



Johanne Lessard,
Secrétaire